



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 21 juin 2018, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide par 17 oui et 1 abstention**

1. De réaliser les travaux d'aménagement du carrefour sis chemin de la Haute-Belotte/Boissier/Bonnevaux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 813 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses de 813 000 F dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 813 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2019.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 10 septembre 2018.

Cologny, le 29 juin 2018

Le Président du Conseil municipal :

Pascal HORNUNG